



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 20 septembre 2022

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Benoît COQUAND et Aurore MARTIN.

**Absents excusés** :

Michel PIRES, ayant donné son pouvoir à Philippe MAUGUIN,  
Michèle LUCAS, ayant donné son pouvoir à Franck VIGNAUD,  
Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,  
Maël DIONG, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,  
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX,  
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h28

Secrétaire : Émilie BRICOUT

### **FINANCES**

#### **DL.22.055 - Attribution du marché public relatif aux assurances pour la Ville et le CCAS d'Ingré**

**Christian DUMAS expose** :

Conformément aux articles L.2124-2 et R.2161-2 à 5 du code de la commande publique, une mise en concurrence passée en appel d'offres ouvert a été lancée le 28 avril 2022 concernant les prestations de service d'assurances pour la Ville et le CCAS d'Ingré avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage de la société CONSULTASSUR.

L'avis d'appel à concurrence, envoyé le 28 avril 2022 a été publié au BOAMP et au JOUE. La date limite de réception des offres a été fixée au 15 juin 2022.

Les contrats prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 4 ans.

La consultation a été allotie en 6 lots avec pour objectif la souscription des contrats d'assurances suivants :

- Lot 1 : Dommages aux biens et Risques annexes
- Lot 2 : Responsabilité civile et Risques annexes
- Lot 3 : Flotte automobile et Risques annexes
- Lot 4 : Protection juridique
- Lot 5 : Cyber-risques
- Lot 6 : Risques Statutaires

9 candidats ont déposé des offres :

LOT	CANDIDATS
Lot 1 : Dommages aux biens et Risques annexes	SMACL
Lot 2 : Responsabilité civile et Risques annexes	SMACL WTW / GROUPAMA PNAS / AREAS
Lot 3 : Flotte automobile et Risques annexes	SMACL WTW / GROUPAMA PILLIOT/ GLISE
Lot 4 : Protection juridique	SMACL WTW / GROUPAMA SOFAXIS / SHAM

Lot 5 : Cyber-risques	ACL COURATGE / GENERALI
Lot 6 : Risques Statutaires	WTW / GROUPAMA SOFAXIS / AXA YVELIN / EUCARE

Les offres ont été remises à la société CONSULTASSUR, pour analyse de celles-ci dans le cadre de la mission de conseil en assurances qui lui a été confiée par la Ville.

Le jugement des offres a été effectué dans les conditions prévues par la réglementation des marchés publics en vigueur suivant les critères pondérés suivants :

- Valeur technique : 60%
- Coût de l'offre : 40%

La société CONSULTASSUR a rendu son rapport d'analyse des Offres à la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 30 août 2022 à 08h30.

ATTRIBUTAIRE	OFFRE	MONTANT TTC
<b>Lot 1 : Dommages aux biens et Risques annexes</b>		
Lot déclaré infructueux car ne répondant pas à la couverture minimale attendue et dont l'offre financière n'est pas acceptable		
<b>Lot 2 : Responsabilité civile et Risques annexes</b>		
PNAS / AREAS	Offre de base Sans franchise Engagement sur 2 ans Révisable au taux de 0,09483% de la masse salariale	4 290,90 € TTC
<b>Lot 3 : Flotte automobile et Risques annexes</b>		
SMACL	Offre de base Franchise simplifiée : - 100 € pour les véhicules légers et <3,5 T. - 200 € pour les >3,5 T. - Bris de glace sans franchise Engagement sur 2 ans.	16 287,13 € TTC
<b>Lot 4 : Protection juridique</b>		
SHAM	- 376,03 € TTC pour la protection juridique de la collectivité. 167,33 € TTC pour la protection fonctionnelle des agents et élus	543,36 € TTC
<b>Lot 5 : Cyber-risques</b>		
Lot déclaré sans suite : compte tenu du coût proposé il n'est pas souhaité de donner suite à ce lot.		
<b>Lot 6 : Risques Statutaires</b>		
WTW / GROUPAMA	Offre de base : - 3,38% des rémunérations CNRACL - 1,05% des rémunérations IRCANTEC Engagement sur 2 ans. Garanties : - CNRACL : décès, accident du travail et maladie professionnelle, longue maladie et longue durée - IRCANTEC : tous risques avec une franchise de 15 jours. Offre de : - 105 455,89 € TTC pour les CNARCL - 860,25 € TTC pour les IRCANTEC	106 316,14 € TTC (garanties CNRACL et IRCANTEC)

Le lot n°1 est déclaré infructueux et sera relancé en procédure adaptée conformément à l'article R2124-3 du code de la commande publique.  
Le lot n°5 est déclaré sans suite.

Après avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 30 août 2022, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et contrats d'assurance.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **27 SEP. 2022**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

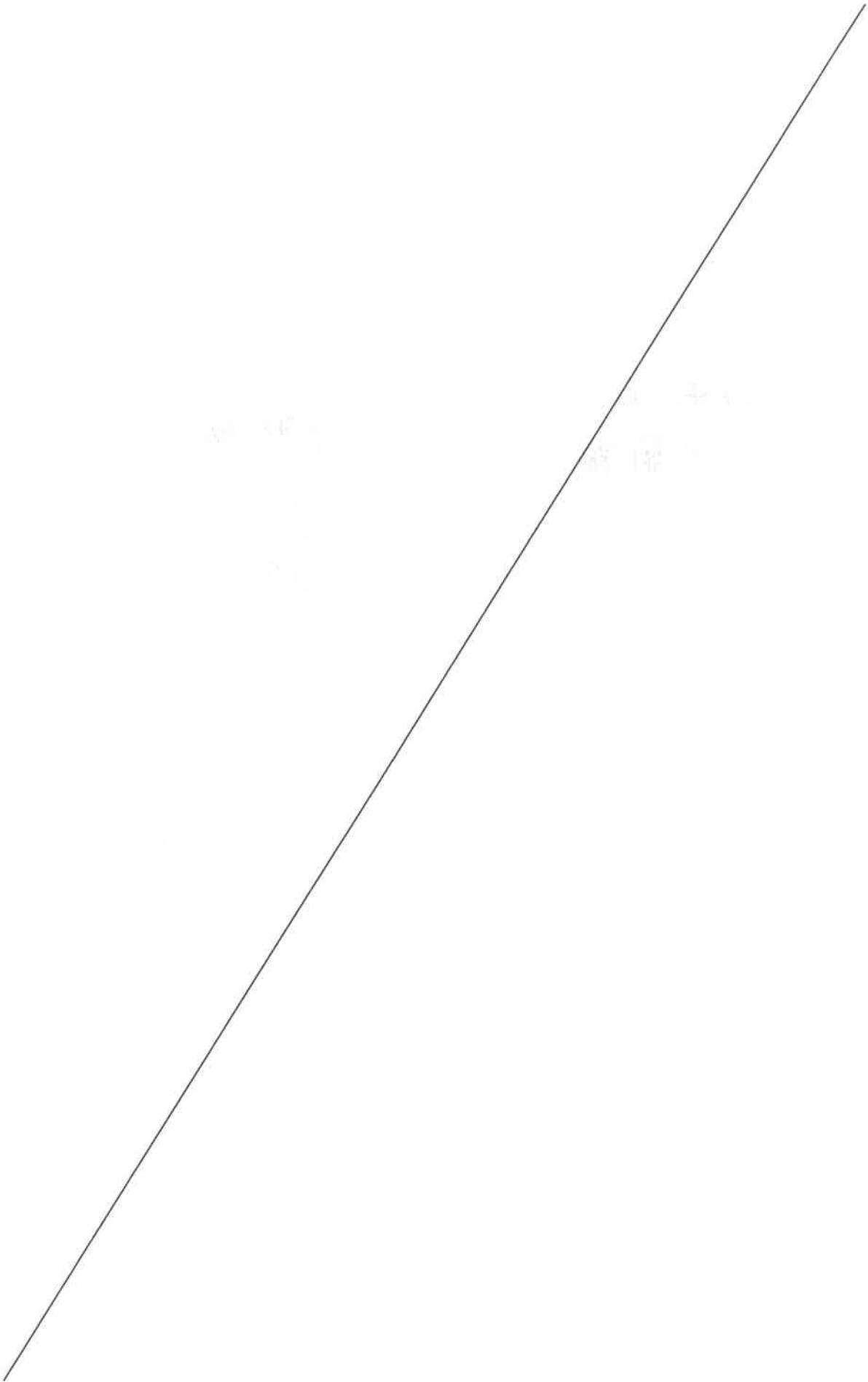
**30 SEP. 2022**  
**30 SEP. 2022**

**30 SEP. 2022**



Le Maire

Christian DUMAS





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : VILLE INGRE**

**Utilisateur : Le Tumelin SYLVIE**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Numéro de l'acte :	DL_22_055
Date de la décision :	2022-09-27 00:00:00+02
Objet :	Attribution du marché public relatif aux assurances pour la Ville et le CCAS d'Ingré
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	045-214501694-20220927-DL_22_055-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
045-214501694-20220927-DL_22_055-AR-1-1_0.xml	text/xml	905
Nom original :		
DL.22.055 - FIN - Attribution du marché public relatif aux assurances pour la Ville et le CCAS d'Ingré.pdf	application/pdf	321121
Nom métier :		
99_AR-045-214501694-20220927-DL_22_055-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	321121

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2022 à 10h24min59s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2022 à 10h25min00s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2022 à 10h25min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2022 à 10h25min14s	Reçu par le MI le 2022-09-30